

# Les énergies renouvelables en Occitanie

## Actualités et données régionales

J'ai le plaisir de vous adresser la lettre n°9 sur les énergies renouvelables en Occitanie. A l'heure où un premier bilan a été réalisé sur le Plan Climat le 6 juillet dernier, où le débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2023 s'achève, et où les territoires se mobilisent pour accélérer dans la transition énergétique au travers notamment des Plans Climat Air Energie Territoriaux, cette lettre est l'occasion de faire un état des lieux sur les énergies renouvelables en Occitanie.

Didier Kruger  
Directeur de la DREAL Occitanie

### Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

L'axe 11 du Plan Climat prévoit de se donner une nouvelle stratégie visant la neutralité carbone à l'horizon 2050. D'ici à la fin 2018, les documents stratégiques en matière de climat et d'énergie (stratégie nationale bas-carbone, SNBC, et programmation pluriannuelle de l'énergie, PPE) seront publiés. La PPE définit, en particulier, les objectifs de développement des énergies renouvelables pour les différentes filières.

Le débat public sur la révision de la PPE a été ouvert du 19 mars au 30 juin 2018. Il a permis à l'ensemble des acteurs, citoyens, collectivités entreprises, associations, de s'exprimer sur l'ambition énergétique de la France.

En présence de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, et à la veille de la mise à jour de cette programmation pour les périodes 2018-2023 et 2024-2028, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a présenté le 29 juin dernier ses premières observations, ainsi que les résultats de la consultation citoyenne G400. Pour en savoir plus : <https://ppe.debatpublic.fr/>

### En supplément

Un tableau listant les appels d'offres photovoltaïques, leurs périodicités, la puissance "appelée" par période au niveau national.

L'ensemble des périodes de candidature est représenté. A ce jour, 9 listes de lauréats ont été publiées par le ministre chargé de l'énergie. Le nombre de lauréats par département et les puissances concernées sont indiqués pour chaque période. Un total par appel d'offres et global région est également présent.

## Énergie et Connaissance

### ÉNERGIE ET CLIMAT

#### Les chiffres clés de l'électricité en Occitanie :

La région maintient sa 1<sup>ère</sup> place en France pour son taux de couverture de sa consommation d'électricité par sa production à base d'énergies renouvelables.

35,6% de la consommation électrique régionale a en effet été couverte en 2017 par *de la production électrique renouvelable de la région*, dont la consommation reste stable par rapport à 2016.

Les parcs de *production d'électricité éolienne et solaire* se sont respectivement développés de + 20% et + 10% en 2017 en Occitanie pour atteindre 1 400 MW et 1 600 MW.

Avec ces nouvelles installations et des conditions de vent et d'ensoleillement favorables, la hausse de *production éolienne et solaire augmente au total de + 40%*. La production d'électricité éolienne et solaire continue donc sa progression et atteint un record de contribution à la production régionale. Pour autant, la production d'électricité globale de la région baisse sensiblement.

Toutes filières confondues, *la production d'électricité en Occitanie a couvert 95% de la consommation régionale en 2017.* (source RTE)



**Groupe de travail méthanisation** : Suite à la réunion de lancement le 1er février 2018, le groupe de travail national s'est déployé sous forme de commissions au cours du mois de février et mars 2018. A la clôture des travaux du GT le 26 mars 2018, 3 axes ont été retenus :

- donner aux agriculteurs les moyens de compléter leurs revenus ;
- professionnaliser la filière méthanisation ;
- accélérer les projets de méthanisation pour faire baisser les coûts de production et développer une filière française.

Ils se déclinent en 15 conclusions consultables à l'adresse suivante :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-liberation-des-energies-renouvelables-sebastien-lecornu-presente-15-conclusion-s-du-groupe>

**Schéma régional biomasse** : La co-élaboration du Schéma Régional Biomasse Occitanie, par le Conseil Régional et l'État, avec la participation des professionnels, se poursuit. Des groupes de travail se sont réunis au second trimestre sur les thématiques : agriculture, bois, déchets, gaz renouvelables et évaluation environnementale stratégique.

Prochaines étapes :

- élaboration du projet de SRB à l'automne 2018 en vue d'une finalisation fin 2018 ;
- 1<sup>er</sup> trimestre 2019 : consultation de l'Autorité Environnementale ;
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 : consultation du public ;
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 : approbation.

### "Place au soleil"

Sébastien LECORNU, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé le 28 juin 2018 une mobilisation générale pour le photovoltaïque et le solaire thermique en France. Elle incite les détenteurs de grands fonciers artificialisés inutilisés pour qu'ils produisent de l'énergie solaire (supermarchés, SNCF, agriculteurs, collectivités locales) et de l'autre, elle sollicite la filière des producteurs d'énergies pour qu'elle accélère ses investissements. Elle propose pour chaque catégorie une série de mesures de libération du solaire pour qu'il se déploie plus largement.

**Pour en savoir plus :**

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/place-au-soleil-sebastien-lecornu-lance-mobilisation-accelerer-deploiement-lenergie-solaire>

Présenté le 1er juin 2018 par Nicolas Hulot, le **"Plan hydrogène"** offre des atouts qui vont devenir indispensables à la transition écologique. Ce vecteur énergétique représente une solution pour arriver à 100% d'énergies renouvelables et à la neutralité carbone :

- stockage : l'hydrogène peut être produit par électrolyse à partir d'eau et d'électricité, permettant de stocker l'électricité sous forme de gaz ;
- électricité : en l'utilisant dans une pile à combustible, l'hydrogène se transforme en électricité et en eau, constituant un carburant propre pour les voitures, sans émission de polluants ni de CO2 ;
- gaz vert : il peut être injecté dans le réseau de gaz, mélangé au méthane ;
- captage du CO2 : l'hydrogène peut se coupler au CO2 pour fabriquer du méthane de synthèse, utilisé comme du gaz normal.

**Pour en savoir plus :**

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-hydrogene-outi-l-davenir-transition-energetique>

**Dans votre agenda : Journées de l'hydrogène à Toulouse les 26 et 27 septembre 2018**

<https://www.agence-adocc.com/-operations-/journées-hydrogene-dans-les-territoires/>



**Eolien flottant** : La filière éolienne flottante fait l'objet de plusieurs projets de démonstrations et d'un appel à projets pour le déploiement de fermes « pilotes », lancé en août 2015.

En Occitanie, les dossiers de demande d'autorisation environnementale de deux projets lauréats EFGI et EOLMED ont été déposés au 2<sup>ème</sup> trimestre.

Par ailleurs, une réflexion est en cours concernant le lancement des appels d'offres de fermes commerciales, en concertation avec les partenaires locaux, pour l'identification des zones potentielles.

Dans le cadre du plan de libération des énergies renouvelables, un groupe de travail national éolien a travaillé de novembre 2017 à janvier 2018. Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, en a présenté les conclusions le 18 janvier 2018. Elles se concrétisent par la formulation de 10 propositions afin d'améliorer l'émergence de projets éoliens. Quelles sont les implications de ces propositions pour les projets en Occitanie ? Les services en charge de l'instruction répondent.

**Q : A la suite du GT Eolien National mené par le secrétaire d'État Sébastien LECORNU, 10 propositions ont été formulées. Parmi elles, deux visent à réduire les délais de règlement des recours contentieux, avec la suppression d'un niveau de recours et une limitation des moyens engagés sur le plan juridique. En Occitanie, sur 10 projets déposés, combien font l'objet d'un contentieux ?"**

R : Sans avoir réalisé une analyse précise, on peut estimer que 9 projets sur 10 sont portés devant les tribunaux. Aujourd'hui, toutes procédures confondues, et en comptant les recours, la phase administrative d'un projet dure en moyenne 9 années. C'est donc un enjeu important.

**Q : "Le parc éolien en Occitanie est-il « âgé »? Est-ce que le repowering va concerner beaucoup de projets sur la région ?"**

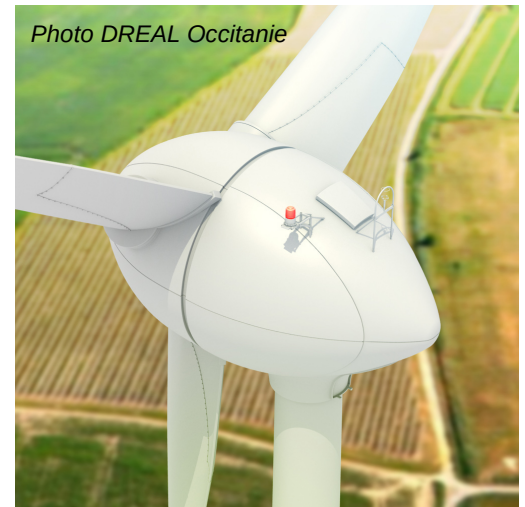
R : Environ un quart de la puissance installée date de plus de 10 ans avec des puissances unitaires de turbines de l'ordre d'un MW ce qui ouvre des perspectives de « repowering ». Les puissances unitaires disponibles à ce jour permettront dans certains cas une augmentation de la puissance installée sans repasser par une instruction complète.

Mais les porteurs de projet peuvent aussi souhaiter, au-delà de l'augmentation de puissance, réaliser d'autres modifications : par exemple une extension de parc éolien en augmentant le nombre d'éoliennes, une configuration différente du parc éolien, des hauteurs de mâts ou de rotors plus importantes, etc. Dans certains cas, un arrêté de prescriptions complémentaires pourra suffire, dans d'autres cas, cette modification substantielle impliquera une nouvelle instruction.

Une instruction du 11 juillet 2018 (émanant du MTES) précise les différents cas de figure et les manières d'y répondre.

**Q : "Est-ce que le financement participatif est pris en compte au stade de l'instruction ?"**

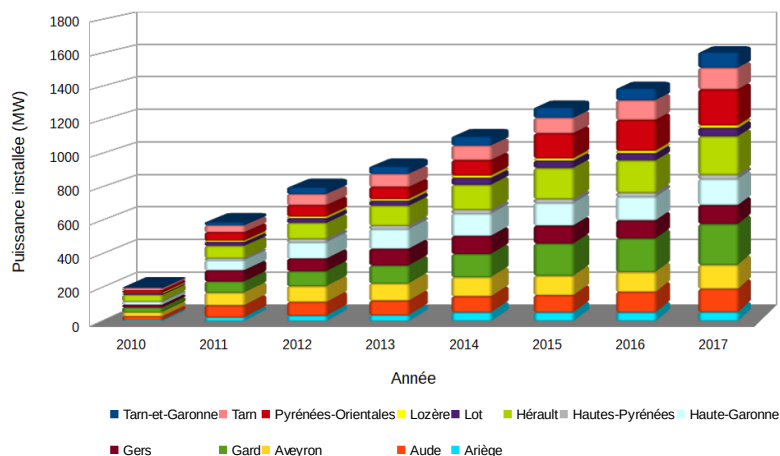
R : Non, mais il peut être un facteur d'acceptation pour les riverains.



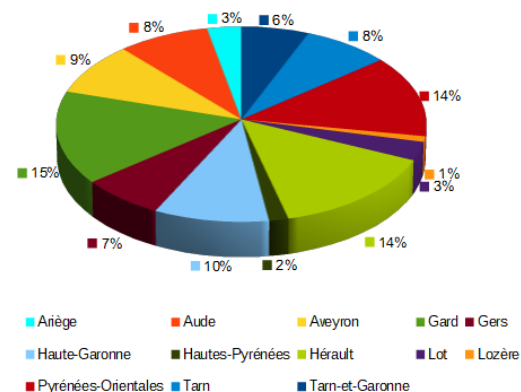
## Le photovoltaïque

A la fin du premier semestre 2018, le parc photovoltaïque français atteint une puissance de 7913 MW. Au cours du premier trimestre 2018, 246 MW ont été raccordés, contre 86 MW sur la même période en 2017. L'Occitanie est la deuxième région de France, tant en nombre d'installations (59 742) qu'en puissance (1666 MW), soit 19 % de la puissance installée française. Au cours du seul premier trimestre 2018, 56 MW ont été raccordés en Occitanie.

Evolution de la puissance photovoltaïque installée (Source SDES)



Répartition de la puissance PV en % installée par dpt au 31/03/18

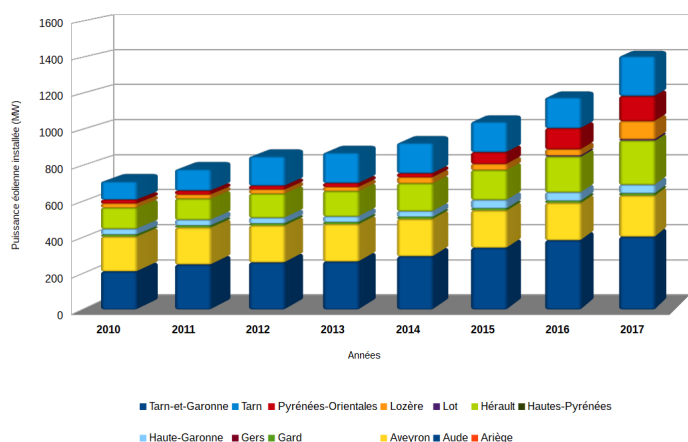


L'instruction des appels d'offres de l'État pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques est réalisée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Le ministre en charge de l'énergie désigne les lauréats après avis de la CRE. Plusieurs appels d'offres photovoltaïques multi-périodes ont été lancés. Quatre appels d'offres couvrent des périodes s'étalant jusqu'à mai 2020. Pour l'Occitanie, les lauréats de ces appels d'offres représentent 544 projets et totalisent une puissance globale de 501 MW. Les lauréats ont 2 ans pour construire leur installation, la grande majorité de ces installations lauréates n'est donc pas encore construite ni raccordée.

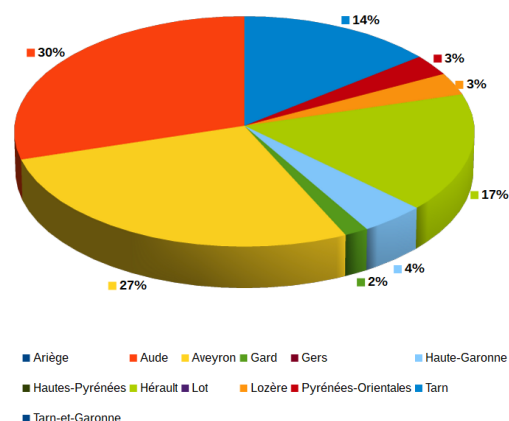
## L'éolien terrestre

A la fin du premier semestre 2018, le parc éolien français atteint une puissance de 13600 MW. La puissance raccordée au cours du premier trimestre s'élève à 153 MW. L'Occitanie est la troisième région et atteint une puissance éolienne de 1423 MW, représentant 11 % de la puissance éolienne installée. Au cours du premier trimestre 2018, 24 MW ont été raccordés en Occitanie.

Evolution de la puissance éolienne installée (Source SDES)



Répartition de la puissance éolienne installée en % par dpt au 31/03/18



### Directeur de publication

Didier Kruger, directeur régional

### Rédaction

DREAL Occitanie

Direction Énergie Connaissance

### Réalisation

DREAL Occitanie

Direction Énergie Connaissance

### Crédits photos

DREAL Occitanie

### Sources et définitions

DREAL Occitanie

Édition : juillet 2018 - ISSN : 2274-7826